



## refus d un bailleur social

Par fanfan563, le 08/12/2020 à 12:25

etant en mobilite reduite j ai fait une demande a un bailleur social car je souhaite etre avec mon fils rapprochement familial et aidant familiale comme on a tout les deux les apl j ai donc demandee une collocation refus net on m a demande des certificats medicaux et la elle m a dit que ca peut aller j appelle ces jours derniers pour une annonce reperee on commence a parler et la une seconde personne me crie dans mes oreilles je vous ai deja dit pas de collocation et de ne plus appeler, sachez aussi que j ai un contingent prefectoral et que certains loyers seraient accessible pour moi seule. quels sont mes droits ? car mon logement actuel est insalubre et dangereux( presence de nuisibles) constatée par soliha. un expert de la caf doit venir constater en presence du proprietaire. pouvez vous m aider, me repondre assez rapidement.

[quote]

***les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!!***

[/quote]